partagé 13.017 francs avec Grisard. Il est accusé, d'un autre côté, par Grisard, d'avoir encore détourné 4.000 francs, trois ou quatre jours avant le 17 novembre, jour de la fuite d'Hersent. Celui-ci nie ce fait.

Grisard. — Votre livre de caisse le prouve, j'ai passé l'écriture d'après le livre de caisse.

On sait que ce livre a été détruit comme le grand livre.

Grisard. — J'ai porté le grand livre chez Hersent pour qu'il rectifie de sa main la fausse écriture de 4.000 francs ; je le lui ai laissé et je devais le reprendre le lendemain.

Le juge d'instruction lui fait observer que Hersent avait ce livre à sa disposition à la banque ; il était donc inutile de le porter chez lui.

Grisard répond qu'il a eu pitié d'Hersent et de sa famille, et qu'il n'a pas voulu prévenir son directeur. Hersent affirme, de son côté, que Grisard a apporté le grand livre chez lui parce qu'ils avaient commis tous deux des détournements et en avaient profité par parts égales. Il affirme en outre avoir partagé la caisse avec Grisard. Ce dernier nie.

Le juge d'instruction de Bruges, chargé de l'affaire en ce qui concerne Grisard, fait ensuite subir un interrogatoire très serré à Hersent, qui ment plusieurs fois. Il prétend notamment que Grisard, à qui il aurait donné rendez-vous dans un café de Valenciennes, y vint avec le grand livre, ce qui est démenti par un témoin, M. Delhaye. Il prétend également n'avoir su qu'après avoir brûlé le grand livre pourquoi Grisard avait voulu le détruire. Il avait cru jusque-là, dit-il, que les écritures étaient passées de telle façon que jamais on n'eût pu découvrir les détournements.

Le juge entend ensuite M. Patteyn, directeur de la Banque, sur la constatation des détournements.

Hersent reconnaît un vol de 13.000 francs et un détournement de 5.500 francs. Il est alors, avec Grisard, mis en face de M. Patteyn.

Les opérations ont été continuées par l'audition de M. Maricot, ancien directeur de la Banque, et de divers témoins.

CAMBRAI

Pavoisement. — Pour se conformer au désir exprimé par Mgr le Coadjuteur et Mgr Sonnois, autant que pour répondre à un élan de leur cœur, la plupart des catholiques de Cambrai ont pavoisé dimanche les façades de leurs demeures, ce qui donnait à la Ville un aspect de fête tout à la fois nationale et religieuse qui réconfortait.

La décoration de la demeure de Mgr Sonnois et l'exposition de la statue de Jeanne d'Arc, entourée de lys, dans le salon d'honneur, attiraient particulièrement les regards et provoquaient l'admiration des passants.

A signaler également le beau décor de la maison de M. Joseph Vanpoulle et l'illumination de celle de M. Charpentier, rue des Chanoines.

La Basilique elle-même avait sa parure des fêtes et ses piliers tout couverts de trophées aux couleurs nationales et du Souverain Pontife. L'ensemble offrait un coup d'œil magnifique.

A toutes les messes, M. l'abbé Dubar, vicaire à la Métropole, donna lecture de la belle lettre de Monseigneur le Coadjuteur, à l'occasion de la béatification de l'Héroïne Française.

Cette lecture fit grande impression dans l'auditoire.

Le morceau d'offertoire joué aux grandes orgues par M. Paul Devred, et composé pour la circonstance, fit aussi sensation.

En un mot, belle fête à Cambrai, qui n'est que le prélude et un échantillon de celle qui se fera ultérieurement, après la rentrée de Sa Grandeur Monseigneur Delamaire, à qui nous souhaitons bon et heureux voyage.

Un acte de vandalisme. — Au cours de la semaine dernière, un individu, resté inconnu jusqu'ici, a brisé à plusieurs reprises le bouton d'une borne-fontaine de la rue de Bapaume. La police prévenue par l'administration des eaux a ouvert une enquête.

Vols de plomb. — Les auteurs présumés des vols de plomb qui se sont commis à Cambrai depuis quelques jours, ont été arrêtés dimanche matin, par un inspecteur de la brigade mobile. Ce sont : Emile Leurrette, 18 ans, journalier habitant une roulotte au marais de Cantimpré et Alphonse Bruneaux, 31 ans, terrassier sans domicile fixe.

AVESNES

BELLIGNIES

L'affaire du Presbytère. — Le Comité Catholique de Bellignies n'a cessé, dès le début, de se préoccuper de cette grave question.

Aussi, dès le lendemain du jour où M. le Maire, sans même attendre que l'arrêt de la Cour de Douai fût signifié à M. le Curé, mettait ce dernier en demeure d'avoir à vider le Presbytère dans les quarante-huit heures, le Comité Catholique lui adressait-il, sous pli recommandé, la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« Nous, membres soussignés du Comité Catholique de Bellignies, avons appris avec peine la décision du Conseil municipal relative au Presbytère et venons vous demander d'en accorder de préférence la location à M. le Curé : nous vous en serions reconnaissants à vous et au Conseil.

« Recevez, etc... »

Entre parenthèses, il paraîtrait qu'il n'a jamais été question au Conseil d'expulser M. le Curé dans les quarante-huit heures. Il s'agirait d'un mandat général donné par l'ancien Conseil.

La parole est au Conseil actuel.

Quant à M. le Maire, il a répondu à cette lettre en envoyant, le lendemain, le garde-champêtre demander les clefs à M. le Curé, qui loge encore au Presbytère.

Celui-ci s'y refusa, en faisant remarquer que M. le Maire avait outrepassé ses droits.

FOURMIES

Un enfant écrasé. — Samedi matin, vers dix heures, Mme Clouet, boulangère, passait en voiture rue de l'Helpe, à Trieux-de-Villers, quand, tout à coup, un enfant de quatre ans, le jeune Alcésilas, vint se jeter sous les roues du véhicule, qui lui passa sur le corps.

Les témoins de l'accident relevèrent aussitôt le malheureux bambin, qui portait une plaie profonde à la tête.

Le docteur Drapier, appelé en toute hâte, constata également une fracture du bras droit.

L'état du jeune blessé est considéré comme grave.

Chien enragé. — Samedi, dans la matinée, un chien noir de forte taille donnant des signes d'hydrophobie, était remarqué par des cantonniers sur la place Victor-Hugo. Ces derniers allèrent quérir l'agent de police Draux, qui abattit immédiatement le dangereux animal d'un coup de revolver et le fit enfouir dans un terrain vague de la Place.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 17 avril 1909

Présidence de M. Godard, vice-président

UNE GRAVE AFFAIRE A ROUBAIX

Une modiste de Roubaix, Marie Guitte, boulevard Gambetta, cachait des rubans dans les chapeaux de ses ouvrières, les y découvrait publiquement et, sous la menace de plainte à la police, parvenait à se faire remettre des reconnaissances de vol par ses ouvrières et des reconnaissances de dettes par leurs parents.

Son neveu, Henri Legendre, est poursuivi pour complicité. Après interrogatoire d'identité, et sur la demande des inculpés, l'affaire est remise au 15 mai.

LA VOITURETTE EN VOYAGE

Un livreur d'une maison de cafés de Lille, avait laissé momentanément sa voiture rue de Valmy.

Trois rôdeurs : Alfred Plouvier, Georges Gilmet et Léon Van Calster s'en aperçurent et tranquillement prirent la voiturette et vendirent les marchandises qui y étaient renfermées.

Gilmet et Van Calster n'ont que seize ans, et cependant ils ont déjà comparu devant le tribunal. Quant à Plouvier, il est relégable.

Lors de l'enquête, les gamins avaient déclaré qu'ils avaient agi sous l'inspiration de Plouvier. A l'audience, ils reviennent sur leurs déclarations : Plouvier est absolument innocent ; eux sont les seuls coupables. Plouvier est donc acquitté, et le tribunal, jugeant que les gamins ont agi avec discernement les condamne à trois mois de prison.

LE MAÇON SURPRIS

Le tribunal doit juger aujourd'hui, le maçon Vaillant Auguste. Cet individu se trouvait sur un échaufaudage, rue de la Grande-Allée, quand il s'aperçut qu'une dame qui passait, perdait sa montre en argent.

Il descendit, ramassa la montre sans rien dire à sa propriétaire et la remit à une femme Marie Pieters. Mais ce manège avait été aperçu et le maçon fut dénoncé.

Sa complice et lui sont poursuivis pour vol et complicité.

Le tribunal condamne Vaillant à vingt jours de prison sans sursis et Marie Piéters à la même peine avec sursis.

DÉMÉNAGEUR SINGULIER

Fernand Legrand avait effectué le déménagement du mobilier d'une femme venant habiter la rue des Tanneurs.

Il en profita pour connaître les usages de la maison. Quelques jours après il se rendait rue des Tanneurs et opérait, cette fois pour son compte, le déménagement des vêtements.

Les frères Chevalier furent chargés par lui d'écouler le produit du vol. Cela ne leur a rapporté qu'une poursuite pour complicité de vol.

Après quelques explications des plus vagues des trois inculpés, le tribunal a condamné Legrand à six mois de prison et les deux Chevalier à un mois.

UN NOUVEAU TRUC

Un petit gamin Gaston D..., entrait il y a quelques jours dans l'épicerie-buvette 78, rue Saint-André, et mettait sur le comptoir, une pièce de cinq francs pour payer différents achats.

Un sieur Jules Kleimpoort entra sur ces entrefaites et aperçut la pièce. Pour un motif futile, il détourna l'attention du gamin et empocha la pièce restée sur le comptoir.

Sur plainte du gamin, on fit une enquête qui aboutit à la comparution de Kleimpoort devant le tribunal. Il est condamné à 40 jours de prison.

AFFAIRES DIVERSES

Trois gamins d'une quinzaine d'années Gentil Vermeulen, Charles Lemahieu et Louis De Rycker, ont volé du charbon à la Compagnie du Gaz de Wazemmes. Ils sont bien notés le tribunal les acquitte comme ayant agi sans discernement.

25 francs d'amende avec sursis à Camille Cobbaut, à Roubaix, pour port d'arme prohibée et ivresse ; 6 jours à Philomène Honoré, à Roubaix, pour outrages à agents ; 25 francs avec sursis et cinq francs à Charles Godon, à La Madeleine pour outrages et ivresse ; mêmes peines à Lucienne Demaguez, à Roubaix, pour le même délit.

Un mois à Carlos Ghesquière, à Roubaix, pour ivresse en récidive correctionnelle.

25 francs à René Caillart, à Lille, pour infraction à la police des chemins de fer.

Trois mois avec sursis à Jules Héras, à Hellemmes, pour coups à sa femme.

Quatre mois de prison par défaut à Henri Pottier, à Tourcoing, pour vol.

Dix jours et cinq francs à Vital Perrotte, à Lille, pour vol d'un litre de rhum à Roubaix, et ivresse.

40 jours à Jean-Baptiste Dufour, sans domicile pour vagabondage : 3 mois à Henri Coudyser, sans domicile pour expulsion.

15 jours à Gustave Delemme, à Mouscron, pour expulsion ; six jours et 500 francs à Louis Biot, sans domicile, pour exportation de chiens ; deux mois et 500 francs à Gustave Delemme, à Mouscron, et Cléor Dhercourt, à Tourcoing, pour fraude de café.

CONTRE 38

Maux de Gorge et Rhumes

EMPLOYEZ LE

Baume Oméga

Frottez la gorge et la poitrine avec le Baume Oméga ; par ce traitement simple et sûr, l'huile qu'il contient pénètre à travers les pores et arrête l'inflammation. Son action est rapide et un complet rétablissement se produit souvent du jours au lendemain. Flac. d'Essai 50 centimes.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

Charles-Louis-Augustin GRENIER

décédé à Armentières, le 15 avril 1909, dans sa 76e année, administré des Sacrements, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service Solennels** qui auront lieu le **lundi 19 avril**, à 11 h. en l'église N.-D. du Sacré-Cœur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

Assemblée à la maison mortuaire rue Nationale, 43, à 10 h. 3/4.

17,18,19 avr.

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Madame Ernest DESCAMPS

Née Mélanie-Félicie-Juliette DUJARDIN

pieusement décédée à Lille, le 16 avril 1909, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service** qui auront lieu le **mardi 20** dudit mois, à 11 h., en l'église Sainte-Catherine, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue J.-J.-Rousseau, 38, à 10 h. 3/4.

Les Matines seront chantées le lundi 19 avril à 5 heures du soir.

Des **Messes** seront célébrées au Maître-Autel de ladite église le **jeudi 22 avril**, pendant toute la matinée et un **Obit** sera chanté le même jour, à 11 heures (les Laudes à 10 h. 1/2.)

On est prié de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

18,19 avr.

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Monsieur Roger-Albert LALOY

décédé à Paris le 15 avril 1909, à l'âge de 58 ans, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service Solennels** qui auront lieu à **Houplines** le **mardi** 20 dudit mois, à 11 h., en l'église Sainte-Anastasie, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de **Deûlémont** pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire à Houplines à 10 h. 45.

Un tramway spécial partira de la gare d'Armentières à 10 h. 45 et repartira de Deûlémont pour Armentières après les cérémonies.

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 17 avril

Huelva, vap. all. Angelina Zun Buek, 774, minerai.
Norfolk, vap. esp. Gracia, 2126, dm.
Calais, vap. fr. Président-Le-Roy-Lallier, 820, dm.

SORTIES du 17 avril

Glasgow, vap. ang. Brazilian, 1916, lège.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Falmouth 17, 3-m. Ravenscourt	Iquique
Londres 18, st. Roubaix	Dunkerque
Boulogne 17, st. Marie	id.
Anvers 18, st. Teriot	id.
DEPARTS :	**ALLANT A :**
Portsmouth 16, st. ang. The Frances	Dque
Burry-port 16, st. Copsewood	Dunkerque
Rufisque, st. Alfred-Hage	id.
Rufisque, st. W.-F. Hofding	id.
Iquique 15, 4-m. fr. Valparaiso	id.

PASSAGES. — Finisterre 16, st. Eemland, Plata à Dunkerque.

Alger 16, st. ang. Swazi, Australie à Dunkerque.

RENCONTRE. — Le 4-m. fr. Adolphe, par 39° Nord et 15° Ouest. Tout bien à bord, par le st. Regina d'Italia, arrivé à Gênes le 15.

COIN DES MÉNAGÈRES

BOUILLI EN PAPILLOTES ET SUR LE GRIL. — PUDDING DE MULHOUSE. — TUILES. — CORRESPONDANCE MARMITONESQUE. — NETTOYAGE DES PEIGNES FINS ET DEMELOIRS.

Bouilli en papillotes et sur le gril. — Je suppose que vous ayez à votre disposition un beau morceau de bœuf bouilli, dans lequel vous puisiez couper de belles tranches ; garnissez celles-ci d'une petite couche de beurre salé et poivré, puis, enveloppez-les dans du papier huilé et mettez-les sur le gril.

Vous pouvez procéder aussi de la manière suivante : vous contenter de faire tremper vos tranches de bœuf bouilli dans du beurre fondu, saler, poivrer et faire griller, servez sur du beurre pétri avec du persil haché.

On me reproche d'avoir tous ces temps derniers donné bien peu de recettes de pâtisseries !... c'était Carême !... Aussi, ce jour, rattrapez-vous amies ménagères, en voici deux, de recettes, et des plus épatantes !

Pudding de Mulhouse. — (Proportions pour 7 à 8 personnes) 6 petits pains appelés pains de Bruxelles dans le pays de Lille, pains de festin dans celui de Valenciennes, — un demi-litre de lait, — 5 œufs, — 100 grammes de sucre, — rhum, — amandes, — raisins de Smyrne ou cerises confites.

Coupez en morceaux réguliers vos petits pains de la veille, versez dessus un verre de lait froid pour les amollir sans les écraser. Faites un caramel dans un moule uni, rangez en couches les morceaux de pain trempé sur lesquels vous semez des amandes coupées en deux, des cerises, ou des raisins. Remplissez le moule. Cassez cinq œufs dans un bol, battez-les avec un peu de lait froid d'abord auquel vous ajoutez ensuite le demi-litre de lait bouillant, les cent grammes de sucre et de la vanille. Passez à la passoire fine et versez dans le moule. Faites cuire à feu modéré pendant environ une demi-heure. Le liquide étant pris, retirez du four. Renversez le pudding dans un plat creux et arrosez-le de trois ou quatre cuillerées de bon rhum.

Se sert à volonté chaud ou froid.

On peut employer raisins, fruits confits ou cerises.

Tuiles. — Battez quatre blancs d'œufs en neige ; ajoutez un quart de sucre en poudre, même poids de farine, un peu de zeste de citron rapé et soixante grammes d'amandes pilées. Bien faire le mélange. Beurrez une tourtière, versez-y la pâte par petites quantités et aussi mince que possible. Une fois chaque tuile cuite, la retirer avec précaution et la rouler sur un bâton. En séchant, elles gardent cette forme cintrée.

Correspondance Marmitonesque. — Une lorraine. — En cuisine ou en pâtisserie, quand il s'agit de beurre frais, on entend du beurre non salé.

Une jeune Maman. — Pour nettoyer les peignes fins et démêloirs, faites un mélange moitié eau, moitié ammoniaque ; frottez les peignes avec une brosse de crin trempée dans cette eau. Rincez bien et essuyez.

MARMITON.

(Reproduction réservée, sauf pour la « Croix » et ses suppléments).

ANÉMIE DES JEUNES FILLES

Le remède : les pilules Pink

Il y a une sorte d'anémie qui afflige les jeunes filles au moment de la formation, et qui plusieurs années après les éprouve encore, anémie appelée avec raison « anémie de développement ». Cette maladie si fréquente, exige des soins et une grande attention, car négligée ou mal soignée elle est la cause d'une vie malheureuse, d'une vie de souffrances.

Mlle Larochèle (Cl. Brault, Caen)

Les pilules Pink sont particulièrement aptes à guérir cette maladie. Parmi les nombreuses attestations données par les parents de jeunes filles guéries grâce aux pilules Pink, nous prendrons aujourd'hui celle de Mme Vve Larochèle, qui exploite à Caen (Calvados), rue de Falaise 18, un commerce de bois et charbons, et dont la fille, âgée de 15 ans, Mlle Adrienne Larochèle, a été parfaitement guérie par les pilules Pink.

« Je suis très heureuse, écrit-elle, de pouvoir vous informer que ma fille, qui était anémique au plus haut degré, a été parfaitement guérie par vos pilules. Pour vous donner une idée de son extrême faiblesse, je vous dirai que l'enfant perdait connaissance lorsqu'on lui parlait. Inutile d'ajouter qu'elle était pâle, mince, qu'elle ne mangeait presque plus, et qu'elle était oppressée comme une poitrinaire. Les médicaments semblaient ne pas avoir d'action sur elle et elle dépérissait toujours. Seules les pilules Pink lui ont été favorables. Dès qu'elle a eu commencé ce traitement, elle s'est sentie mieux. Il n'a pas fallu longtemps pour qu'elle soit bien rétablie ».

Une jeune fille débile, pâle, anémiée, ne deviendra jamais une femme robuste. Les pilules Pink peuvent tout changer dans l'état de la jeune fille débile, anémique. Il faut en faire usage. Elles ont donné partout des résultats si brillants qu'on se doit de les essayer. Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, sciatique, rhumatismes.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gabin, 23, rue Ballu, Paris. Frs. 3.50 la boîte, Frs. 17,50 les 6 boîtes, franco.

Hygiène, Salubrité, Propreté

VIDANGES LILLOISES

27, rue Léon-Gambetta, 27

SEULE MAISON A LILLE

possédant un matériel complet capable d'assurer, toujours rapidement, un service irréprochable selon les règles de l'Hygiène et de la Salubrité.

C'EST LA MÊME CHOSE !

Voilà ce que certains cafetiers et cabaretiers qui n'ont pas de

Banyuls-Trilles

disent aux clients qui leur en demandent, et leur servant un autre produit

EH BIEN, NON !

ce n'est pas la même chose, attendu que le **BANYULS-TRILLES** est un véritable apéritif recommandé par le corps médical parce qu'il est soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina, tandis que ce qu'on leur sert à la place...???

Aussi, ne saurions-nous trop engager le public à ne consommer d'autre apéritif que le **BANYULS-TRILLES** et à exiger l'étiquette sur la bouteille.

DÉPÊCHES de la NUIT

La Béatification de Jeanne d'Arc

L'AFFLUENCE A ROME

Rome, 18 avril. — Les Romains garderont longtemps le souvenir de la béatification de Jeanne-d'Arc. La Ville Eternelle a vu subitement sa population augmentée de quarante mille personnes qui se sont répandues à travers ses rues en lui donnant une animation inaccoutumée.

Les tramways allant à Saint-Pierre arrivent complets sur toutes les lignes. De très nombreuses voitures automobiles portent à la Basilique les pèlerins les plus aisés.

La foule arrive par toutes les rues sur la place Saint-Pierre. Les camelots vendent une édition spéciale française de l' « Osservatore Romano », dédiée à Jeanne d'Arc. On vend aussi des brochures, des cartes commémoratives.

A la porte du Vatican, flotte le drapeau de la garde suisse. Les corps pontificaux ont revêtu leur uniforme de demi-gala.

LA CÉRÉMONIE DANS LA BASILIQUE DE SAINT-PIERRE

L'entrée dans la Basilique ne se fait pas sans peine à cause de l'affluence des pèlerins.

Environ trente mille pèlerins français, de nombreux prêtres, des milliers d'étrangers et de fidèles italiens occupent les places réservées au public dans la Basilique de Saint-Pierre. L'église est richement décorée et illuminée ; cependant, selon le cérémonial des béatifications, la décoration est bornée à l'abside.

Les soixante-sept évêques français présents à Rome ont pris place dès neuf heures sur des banquettes derrière les cardinaux. Toute la cour pontificale est là, ayant à sa tête le cardinal-archiprêtre Rampolla.

Dans la tribune spéciale, on remarque les descendants de la famille de Jeanne d'Arc.

On remarque dans la tribune des souverains, le duc d'Alençon et dans une autre tribune les sœurs et la nièce du Pape.

A neuf heures et demie, la cérémonie commence. Le R. P. Hertzog, postulateur de la cause, se présente devant le cardinal Tripepi, préfet de la Congrégation des Rites et lui remet le bref de béatification en le priant d'en ordonner la publication. Le cardinal Tripepi demande à son tour l'assentiment, aussitôt accordé, du cardinal Rampolla et lecture est donnée du décret.

Dès que cette lecture est achevée les cloches se mettent en branle, de toutes parts s'allument les globes électriques, et le tableau représentant la bienheureuse est dévoilé tandis que Mgr Touchet entonne le « Te Deum » répété par des milliers de voix enthousiastes.

La minute est inoubliable.

Ensuite est récitée, pour la première fois l'oraison de la Bienheureuse, enfin commence la première messe dite en son honneur.

Pendant la cérémonie, l'animation continue sur la place Saint-Pierre. Dans tous les coins on voit des appareils cinématographiques pour reproduire la scène des pèlerins entrant à Saint-Pierre ou en sortant.

La cérémonie se termine à 11 heures 45. L'immense foule quitte la Basilique et se déverse sur la place Saint-Pierre et les rues environnantes. C'est un spectacle imposant.

Le temps est magnifique.

Le Souverain Pontife

Dans la soirée, le Pape est venu vénérer la Bienheureuse Jeanne d'Arc.

La foule qui attend le Saint-Père est énorme ; les pèlerins chantent le « Credo », le « Magnificat », la cantate orléanaise « A l'Etendard ! » et un cantique à la nouvelle Bienheureuse.

A cinq heures précises, le Pape arrive par la chapelle de la Piéta. A la porte de la basilique attendent 22 cardinaux et 80 évêques.

La cérémonie a dépassé toute attente ; le Pape, monté sur la sedia, a béni l'assistance, agenouillée et silencieuse ; tous les pèlerins sont fortement impressionnés par l'air de profonde gravité répandu sur les traits de Pie X. Par obéissance, aucune acclamation n'accueillit le Souverain-Pontife.

Le cardinal Couillé, venu dans un fauteuil, attend près de l'autel.

Arrivé devant l'autel de la chaire de Saint-Pierre, le Pape a vénéré la Bienheureuse.

Les chœurs chantent un hymne à la Vierge, après quoi Mgr Touchet récite l'oraison des bienheureuses ; puis on procède à l'exposition du Saint Sacrement.

Le Pape encense, assisté du cardinal Rampolla, et la bénédiction du Saint Sacrement est donnée par Mgr Touchet. Le retour du Pape a lieu avec le même cérémonial.

Cette journée a été inoubliable, le temps a été splendide ; on évalue à environ cinquante mille de nombre des pèlerins présents à Rome.

A Paris

Béatifiée aujourd'hui à Rome, Jeanne d'Arc a été glorifiée à Paris. Un peu partout ses admirateurs et ses fidèles ont pavoisé leurs fenêtres, et, dans les églises, un « Te Deum » a été chanté en l'honneur de la Bienheureuse.

D'autre part, la Ligue des Patriotes de Paris a fait déposer ce matin, aux statues de Jeanne d'Arc, place de Rivoli, place Saint-Augustin et boulevard Saint-Marcel, des couronnes d'immortelles avec cette inscription : « Qui vive ? France ! Quand même ! — L. D. P. »

A neuf heures et demie, deux jeunes gens et une dame ont porté à la statue de la place de Rivoli deux gerbes de fleurs.

Au même moment un particulier apportait une couronne portant ces mots : « A Jeanne d'Arc, victime des papistes ».

Aucun incident ne s'est produit.

Enfin, dans plusieurs quartiers de Paris, notamment aux Ternes, au Faubourg-Saint-Germain, autour de Saint-Sulpice et aux environs du Parc Monceau, les habitants avaient pavoisé.

La Contre-Révolution TURQUE

Salonique contre Constantinople

Les nouvelles les plus pessimistes nous parviennent de divers points de la Turquie en effervescence ; les troupes se concentrent, certaines garnisons se révoltent, les chefs ne sont plus écoutés, on tue, on massacre, la Chambre turque essaie de parlementer.

MOUVEMENT DE TROUPES

Constantinople. — Deux trains militaires contenant chacun huit cents hommes d'infanterie du 3e corps d'armée sont arrivés ce matin à Tchataldja. Cinq autres trains sont attendus dans les vingt-quatre heures et on prépare à Salonique l'envoi de quatre autres convois.

Après un arrêt à Tchataldja, les deux premiers trains ont continué leur route jusqu'à Spartakuleh, à l'intérieur de la ligne de fortifications de Hademkoï, que l'artillerie avait évacuées pendant la nuit.

Les troupes de Salonique se rassemblent évidemment à Spartakuleh et, par leur jonction avec celles d'Andrinople, on estime qu'elles seront demain au nombre de sept mille hommes sur ce point.

La proximité des troupes de Salonique a causé une profonde impression dans la capitale.

Le gouvernement a envoyé à Tchataldja une mission composée de deux pachas, trois oulémas et trois députés pour faire comprendre aux soldats que la Constitution est maintenue et leur expliquer la signification de la contre-révolution de mardi. Mais on assure que les chefs des Jeunes-Turcs n'ont rien voulu entendre.

La Macédoine s'agite

LES VOLONTAIRES S'ARMENT

Berlin, 18. — On télégraphie de Sofia à la « Vossische Zeitung » :

Un grand nombre de chefs de bandes de la Macédoine vont organiser des corps de volontaires pour combattre en faveur de la Constitution turque. Cette nouvelle est confirmée par la dépêche suivante, expédiée de Salonique, à 5 heures du soir, au « Berliner Tageblatt » :

« Jusqu'à présent, 10.000 volontaires chrétiens et israélites sont partis pour Constantinople. 20.000 Albanais sont prêts à marcher. On estime à 50.000 le nombre des soldats des réservistes et des volontaires concentrés à Uskub.

« Le Bulgare Sandansky, avec 400 hommes bulgares, va rejoindre à Tchaladja l'armée de la Constitution.

» Enver-bey déclare qu'il a pleine confiance dans l'avenir.

» Les 2e, 3e et 4e corps d'armée resteront fidèles, dit-il, jusqu'à la mort.

» Enver-bey demeure ici provisoirement

» L'ordre d'attaquer Constantinople partira de Salonique ».

(Les chiffres donnés plus haut sont peut-être exagérés, mais une chose est certaine, d'après toutes les dépêches reçues à Berlin : c'est qu'il règne dans la Macédoine un enthousiasme tel qu'on n'en avait pas vu depuis la proclamation de la Constitution. Tous les clubs politiques déploient une activité fébrile; de nouveau, les querelles entre les races sont abolies et, à moins d'un choc formidable entre la Turquie d'Asie et la Turquie d'Europe, on commence à se demander si le dénouement de l'affaire ne sera pas l'abdication du sultan).

On mande d'autre part d'Uskub que deux divisions des 2e et 3e corps d'armée sont parties pour Constantinople.

De nombreux trains sont tenus sous pression. La population, qui a réclamé des armes, veut marcher sur Constantinople, si la Constitution est menacée.

Les bataillons de réserve sont rappelés sous les drapeaux par le villayet de Kossowo.

REVIREMENT dans la garnison de Constantinople

Dans les casernes à Constantinople un revirement s'est produit : beaucoup de soldats déclarent maintenant qu'ils ne savent pas au juste pourquoi ils se sont révoltés ; avant tout, c'était le plaisir d'avoir de l'argent en poche qui les grisa.

Si la garnison tourne casaque, la solution pacifique consistera dans la chute du gouvernement actuel, mais ceci n'est pas encore très vraisemblable.

Le « Berliner Lokal Anzeiger », lui aussi, apprend que l'on croit, dans les milieux informés, à une brusque conversion exécutée par la garnison de Constantinople, et à une fraternisation générale qui se produira aux dépens d'Yildiz.

Cependant la situation est trop peu claire, ajoute le correspondant pour qu'on puisse en tirer des conclusions certaines.

L'héroïsme d'une femme sauve un pacha

Francfort, 18. — Le général Mouktar pacha a été sauvé d'une façon émouvante par sa femme.

Pendant deux jours, près de deux cents hommes entourèrent le palais du général, proférant des menaces de mort à son égard. Lorsque le danger pour lui devint absolument imminent, sa femme lui fit franchir un mur haut de cinq mètres séparant la maison de Mouktar pacha de celle d'un riche Anglais, sir William Whittall. Après cela, elle descendit elle-même au milieu des troupes hurlantes, elle releva son voile et demanda aux soldats : « Etes-vous mahométans ? »

A leur réponse affirmative, elle leur demanda : « Croyez-vous en Dieu ? »

Les soldats répondirent : « Oui ».

Alors elle jura, la main haute, que son mari n'était plus dans le palais.

Les soldats crièrent : « Nous voulons nous emparer de Mouktar pour le découper en morceaux ».

A ces mots, la jeune femme ouvrit son corsage et dit : « Eh bien ! déchirez ma poitrine, si je mens. »

Les soldats furent tellement interloqués de cette provocation qu'ils déposèrent les armes et ne l'inquiétèrent pas davantage.

Mouktar pacha, pendant ce temps, était passé dans la maison de l'Anglais qui craignant pour sa sécurité le fit évader et conduire dans une barque lui appartenant.

Les bateliers, ayant reconnu le général, refusèrent de conduire l'embarcation. Ce n'est que sur l'intervention énergique du Consul allemand qu'on finit par faire évader Mouktar pacha.

Les députés de Constantinople VONT PARLEMENTER AVEC LES TROUPES DES RÉVOLTÉS

Constantinople 18 avril. — Malgré l'insuccès de la première mission, la Chambre a décidé de nommer une délégation de trente députés, appartenant à tous les groupes politiques pour négocier avec les troupes de Salonique.

Le cheik Ul-Islam, qui est la personnalité religieuse la plus importante de l'empire ottoman, fait partie de la délégation.

Une autre délégation composée de vingt-cinq députés part ce soir pour aller, au nom de la Chambre, assurer les partisans du Comité que la Constitution est respectée.

La situation est grave, car le moindre incident peut provoquer un conflit et les nouvelles des provinces peuvent amener l'explosion des haines de races, latentes à Constantinople.

Le mouvement s'accentue

Le mouvement de contre-réaction s'accentue ; en dehors du 3e corps d'armée (Salonique) et du 2e corps (Andrinople) il est certain aujourd'hui que le 4e corps (Erzeruom-Trébizonde) fait cause commune avec les Jeunes-Turcs.

A la Chambre turque

Une communication du grand vizir

Constantinople, 18 avril. — La Chambre a entendu la lecture d'une lettre du grand vizir communiquant la dépêche suivante :

« Une commission a été envoyée à Tchataldcha. Cette commission ayant demandé aux troupes concentrées à cet endroit d'ajourner leur marche sur Constantinople, celles-ci l'ont prévenu en ajoutant qu'elles laisseraient toute responsabilité au gouvernement pour le cas où des mesures militaires seraient prises en attendant.

La lettre ajoute que le cabinet recommande à la Chambre d'envoyer à Tchataldcha une délégation de députés qui a été élue.

Ensuite ont été lues trente dépêches de protestation contre les évènements de mardi, déclarant que presque toute la population et l'armée sont prêtes à marcher sur Constantinople si le changement de régime n'est pas annulé, ou si la Constitution était quelque peu en danger. Parmi les dépêches, il y en a une des chefs du 4e et du 2e corps; ce dernier déclare que si la Constitution ou la Chambre sont en danger le corps entier viendra à Constantinople.

Des dépêches semblables venaient de diverses divisions du corps de Salonique.

La séance a été interrompue à 5 heures dans le but de recevoir les troupes venant de Tchataldcha ou, ce qui est plus correct, de Hademkoï.

Le président de la Chambre a salué les troupes concentrées devant la Chambre.

Puis le Jeune-Turc Yousouf-Kemal a pris la parole.

Il a dit aux troupes qu'elles étaient le soutien de la Constitution, qui du reste n'est pas en danger.

L'orateur a ajouté que la Chambre attend des troupes la discipline militaire et qu'elle les remercie d'être venues ici.

Après des prières dites par un prêtre, les troupes ont poussé des hourrahs en l'honneur du sultan.

DÉPART D'UN CUIRASSÉ ET DE DEUX CROISEURS FRANÇAIS

Ainsi que nous l'avons annoncé, les croiseurs « Jules-Michelet » et « Victor-Hugo » ont quitté la rade de Villefranche-sur-Mer, pour le Pirée, à la suite du radio-télégramme chiffré reçu directement sur le « Patrie » par le vice-amiral Jonquières.

Dimanche matin, le cuirassé « Vérité », commandant M. Bouxin, a levé l'ancre et est parti pour les eaux turques.

Les troupes approchent de Constantinople

Pera. — La députation des membres du Parlement, envoyée par le gouvernement, est arrivée à Tchataldja.

Les Jeunes-Turcs exigent la punition des instigateurs de la récente révolte, la restauration de l'ancien ministère et des garanties pour la liberté des délibérations parlementaires.

On annonce que des renforts d'Andrinople et de Salonique sont en route ; on estime à 20.000 le nombre des troupes qui, dans 48 heures, seront massées près de Constantinople ; de cette ville on enverra sans doute de nouveaux renforts pour empêcher la guerre civile d'éclater. La situation est très grave. Les troupes de Salonique s'avancent rapidement ; une avant-garde de 680 hommes se trouve à 27 kilomètres de Constantinople.

Il y a, en outre, 10.000 hommes à Tchataldja, et on en attend 22.000 autres avec des canons à tir rapide et de la grosse artillerie.

Tous nos lecteurs nous cèdent : Rien de meilleur que le *Chocolat Delespaul-Havez*. C'est vrai.

Election Législative

A Uzès, dans le Gard, M. Campère-Morel, publiciste, socialiste unifié, a été élu député par 9.739 voix. Il succède à M. Poisson, radical-socialiste, décédé.

COLLISION ENTRE TRAMWAY ET AUTOMOBILE

Paris. — En face du numéro 30 du boulevard Magenta, un tramway de la ligne Saint-Ouen-Bastille est entré en collision avec un automobile. Sept voyageurs ont été plus ou moins gravement blessés. Quatre d'entre eux ont été transportés à l'hôpital Saint-Louis.